
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 20 juin 2022 à 10 h
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Stéphane CÔTÉ, Maire d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Renée Paule LORISTON, Analyste de dossiers
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et des relations avec les citoyens

AUTRES ABSENCES :

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Monsieur Samuel LAFOND, Coordonnateur de la sécurité publique

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19).

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 10 h.

CA22 28 146

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ
appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du lundi 20 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Aucune question.

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA22 28 147

Verser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe Sportif Saint-Raphaël, pour l'année 2022.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

- De verser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe Sportif Saint-Raphaël, pour l'année 2022;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1227593013

CA22 28 148

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs de divers terrains sportifs (Programme d'achat d'équipements sportifs) - Règlement 0822-002.

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Stéphane Côté, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement 0822-002 intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs de divers terrains sportifs » (Programme d'équipements sportifs), lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.01 1227146011

CA22 28 149

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour financer les travaux de réfection routière (Programme de réfection routière) - Règlement 0822-001.

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Stéphane Côté, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement 0822-001 intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour financer les travaux de réfection routière (Programme de réfection routière), lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.02 1227146012

CA22 28 150

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques (Programme de développement informatique) - Règlement 0822-003.

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Stéphane Côté, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement 0822-003 intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques (Programme de développement informatique)", lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.03 1227146013

CA22 28 151

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 20 juin 2022 à 10 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Stéphane CÔTÉ
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2022.